

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date du Conseil Municipal**  
**23 janvier 2023**  
**Date de convocation**  
**17 janvier 2023**

**Nombre de Conseillers**  
**En exercice : 29**  
**Présents : 25**  
**Votants : 29**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

**Présents** : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, M. D. NEUHAARD, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, Mme L. HEGWEIN, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, Mme F. PAYEN, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, Mme A. DANET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, M. R. MORIN, Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF, Mme D. BOURMAUD,

**Pouvoirs ont été donnés :**

M. D. MOURGUES	à	Mme L. LE COADOU
Mme L. THILL	à	Mme M.A. GUEDES
Mme A. DURAND	à	Mme L. DOMET-GRATTIERI
Mme C. ODIAU-MATHIEU	à	Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

**07.01.2023**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, développement économique et marchés publics du 16 janvier 2023 ;

Il vous est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs communaux :

- Suite à une réorganisation du temps de travail des agents techniques du Multi-accueil, il est prévu la création du poste suivant :
  - adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (34,25 heures hebdomadaires).

Pour information, le poste actuel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30,75 heures hebdomadaires) sera supprimé dès la nomination de l'agent sur le poste créé ci-dessus.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- **D'approuver** les modifications ci-dessus au tableau des effectifs communaux.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire, Mathieu COËNT**



**La Secrétaire de Séance,  
Laurence DOMET-GRATTIERI**

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **30 JAN. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **30 JAN. 2023**